



Le Président

N°-0172 / PR

Papeete, le 2 JAN. 2021

à

Madame Eliane TEVAHITUA
Représentante à l'Assemblée de la Polynésie française

Objet : Changement de dénomination du collège de Fare-Huahine en collège Bobby HOLCOMB

Réf. : Votre lettre n° 248/2020/GTH/CAB/ET/et du 8 décembre 2020

Madame la Représentante,

Par lettre ci-dessus référencée, vous avez souhaité connaître l'avancée des démarches administratives relatives à votre première demande de changement de dénomination du collège de Fare-Huahine en collège Bobby HOLCOMB en date du 12 décembre 2019.

Suite à votre première sollicitation, la ministre de l'éducation a saisi le maire de la commune de Huahine par lettre n° 234/MEJ du 15 janvier 2020, afin de connaître la position de son conseil municipal. Un avis défavorable a été émis, le directeur général des services de la commune précisant que Monsieur le maire vous répondrait directement.

La cheffe d'établissement du collège de Huahine a également été saisie par lettre n° 233/MEJ du 15 janvier 2020 sur ce sujet. Les membres du conseil d'établissement se sont prononcés le 29 mai 2020 par un vote défavorable (11 voix contre et 6 abstentions) sur cette proposition de changement de dénomination.

En effet, si Monsieur HOLCOMB a indéniablement contribué au renouveau culturel de la Polynésie française, notamment par son intégration au sein du mouvement « Pupu Arioi » et par son investissement infaillible auprès des jeunes afin de valoriser l'identité Ma'ohi, le conseil d'établissement du collège a cependant jugé qu'il n'était pas approprié pour un établissement scolaire de porter le nom d'une personne connue pour sa grande consommation de « *produits illicites* » et qu'en tout état de cause « *il faudrait avoir l'avis de la population de l'île* ».

Tels sont les éléments de réponse que je tenais à vous apporter.

Je vous prie d'agréer, Madame la Représentante, l'expression de mes salutations distinguées.



Eduard FRITCH

